



**Renaissance  
Numérique**



SYNTHÈSE

JUILLET 2026

# Dialogue Stratégique Franco-Britannique « Construire ensemble l'avenir de l'Europe »

Organisé par le Haut-Commissariat à la Stratégie et au Plan les  
10 et 11 juin 2026

## Contribution de Renaissance Numérique

*Contribution pour le groupe de travail :*

« 2. Faire face à la compétition technologique : comment l'Europe peut-elle réduire ses dépendances stratégiques dans les technologies numériques et l'intelligence artificielle face à la domination américaine et à la montée en puissance de la Chine ? ».

# Sommaire



## 01 La « souveraineté technologique européenne », un projet de société pour l'Europe 5

|                                                          |   |
|----------------------------------------------------------|---|
| Une condition de liberté politique et sociale            | 6 |
| Préserver le « pouvoir de pouvoir »                      | 6 |
| Raisonner en couches technologiques                      | 7 |
| Une souveraineté technologique nécessairement européenne | 8 |

## 02 Apport d'un dialogue franco-britannique sur la souveraineté technologique 10

## 03 Cinq axes et six propositions pour l'atelier 13

|                                                                                                               |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Axe 1 : Cibler les couches technologiques critiques où l'Europe doit être incontournable                      | 14 |
| Axe 2 : Structurer des coalitions industrielles européennes plutôt que multiplier les « champions nationaux » | 15 |
| Axe 3 : Articuler puissance réglementaire et stratégie industrielle                                           | 17 |

# Sommaire



|                                                                   |    |
|-------------------------------------------------------------------|----|
| Axe 4 : Penser stratégiquement le couple public / privé           | 18 |
| Axe 5 : Mettre le progrès technologique au service du bien commun | 19 |

La « souveraineté  
technologique  
européenne »,  
un projet de société  
pour l'Europe

01

## ➤ Une condition de liberté politique et sociale

La transformation numérique de l'économie et de la société interroge les moyens de production et d'action des États et leur capacité à faire respecter leurs intérêts stratégiques comme leurs valeurs. Elle conditionne l'autonomie de décisions, d'actions et de projections des puissances publiques dans des domaines aussi variés que l'économie, la défense, la sécurité, la santé ou encore l'alimentation. Du fait de son ampleur et de son importance, elle doit être considérée comme une cinquième dimension stratégique (aux côtés des dimensions terrestre, maritime, aérienne et spatiale) par laquelle transitent et se matérialisent les expressions de la souveraineté des États membres.

Au-delà de sa dimension technologique, la souveraineté technologique doit être comprise comme un projet de société pour le continent européen. Elle vise à permettre à l'Europe de ne pas subir les rapports de force internationaux, et à se donner les moyens d'agir, en protégeant ses populations et en continuant à porter un modèle fondé sur la justice sociale, l'ambition écologique et l'exigence démocratique. Dans un contexte de remise en cause de l'État de droit et de multiplication des tentatives de déstabilisation informationnelle, la capacité de l'Europe à investir, réguler, protéger et planifier dans le champ technologique devient une condition de sa liberté politique et sociale.

## ➤ Préserver le « pouvoir de pouvoir »

La « souveraineté technologique » doit être entendue comme la capacité de l'Europe à préserver son « pouvoir de pouvoir »<sup>1</sup> dans

---

1. CHRETIEN, J., DROUARD, E, et al. (2022). « La souveraineté technologique européenne » Renaissance Numérique.

un environnement d'interdépendances.

Ainsi, il ne s'agit pas de proclamer une autonomie « absolue » de l'Europe, mais bien de réduire les dépendances stratégiques qui la rendent tributaire d'un « robinet technologique »<sup>2</sup> international susceptible d'être fermé du jour au lendemain sur des technologies critiques ; comme la pandémie de Covid-19 l'a mis en lumière. La « souveraineté technologique européenne » est donc la capacité de l'Europe à maîtriser les couches critiques qui structurent la dimension stratégique numérique, autant que les dimensions dans lesquelles le numérique est présent ; soit à peu près tous les pans de notre société.

Cela signifie que « la politique visant à garantir la souveraineté technologique est une politique de mise en capacité dans un champ d'interdépendances, y compris pour refuser ou réduire sciemment certaines interdépendances au nom d'un objectif de souveraineté ».<sup>3</sup> Dans ce contexte « l'autonomie stratégique est à la fois un moyen et un dividende de la souveraineté »<sup>4</sup>, et l'enjeu est de savoir à partir de quel seuil de dépendance une puissance politique perd la maîtrise de ses choix, que ce soit à l'égard d'États tiers ou d'entreprises privées dotées d'un « pouvoir infrastructurel » qui empiète sur les prérogatives publiques.<sup>5</sup>

## Raisonner en couches technologiques

Cette approche conduit à raisonner en termes de couches technologiques : des matières premières et composants (terre rares, semi-conducteurs) jusqu'aux infrastructures (réseaux, data centers,

---

2. *ibid.*, p.17.

3. *ibid.*, p.6.

4. *ibid.*, p.15.

5. ISAAC, H. (2022). Quelle souveraineté numérique européenne ?, *Revue française de gestion*, 305(4), 63-77.

cloud), aux couches logicielles (systèmes d'exploitation, suites bureautiques, middlewares) et aux services numériques à large échelle (plateformes, IA, services de paiement). Toutes ces couches ne requièrent pas le même niveau de maîtrise pour garantir la souveraineté, mais certaines constituent des prérequis en deçà desquels l'Europe ne dispose plus d'une autonomie stratégique minimale.

Dans cette logique, il est crucial de cibler les efforts là où ils produisent un effet de levier réel sur la capacité d'action de l'Europe. Changer les suites bureautiques ou les systèmes d'exploitation utilisés par les agents publics est une mesure symboliquement forte, mais qui reste essentiellement cosmétique si elle n'est pas accompagnée d'une stratégie industrielle sur les couches basses. L'essentiel est de maintenir une capacité européenne de production sur les composants, les infrastructures et les briques logicielles critiques, et de garantir au moins une alternative européenne crédible pour tous les services essentiels (au premier rang desquels les paiements).

## ➤ Une souveraineté technologique nécessairement européenne

Il importe de distinguer souveraineté technologique et protectionnisme. Une politique de souveraineté vise à mettre l'Europe en capacité d'agir dans un champ d'interdépendances, non à se couper du reste du monde. L'objectif est de pouvoir choisir ses dépendances plutôt que de les subir, ce qui suppose à la fois des capacités industrielles propres et des alliances ciblées. Dans ce contexte, pour des raisons de capacités d'investissement, de taille de marché et de masse critique industrielle, il ne peut y avoir de souveraineté technologique qu'à l'échelle communautaire.

Historiquement, la maîtrise de chaînes technologiques complètes (armement, nucléaire, spatial) a supposé des investissements

massifs que ne peut plus assumer un État membre isolé ; l'Union européenne doit donc être envisagée comme un levier de puissance pour ses membres.

Cette orientation s'inscrit dans les évolutions récentes de l'agenda européen puisque la Commission a fait de la « souveraineté numérique » et de la « souveraineté technologique » des objectifs explicites, en les reliant à la « boussole numérique 2030 »<sup>6</sup> et au concept d' « autonomie stratégique ouverte ».<sup>7</sup> Toutefois, les divergences entre États membres sur la relation transatlantique, le niveau de dépendance acceptable ou le degré d'ambition industrielle montrent que la traduction opérationnelle de ces concepts reste à consolider.

Garder le cap sur le « Brussels Effect »<sup>8</sup> reste essentiel. En effet, la capacité de l'Union à fixer des standards globaux est l'un de ses principaux atouts dans la compétition technologique. Mais cette force normative ne produit d'effets que si elle est effectivement appliquée, ce qui suppose des moyens administratifs et techniques à la hauteur, au niveau européen comme au niveau national. Sans renforcement des ressources humaines des autorités de contrôle, sans investissements dans l'expertise technique et sans courage politique pour résister aux menaces de rétorsion des grandes puissances et des grandes plateformes, la souveraineté réglementaire de l'Europe reste largement théorique.

---

6. 2030 Digital Compass: the European way for the Digital Decade.

7. CAGNIN, C., MUENCH, S., SCAPOLLO, F., STOERMER, E. and VESNIC ALUJEVIC, L., Shaping and securing the EU's Open Strategic Autonomy by 2040 and beyond, Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2021, [https://data.europa.eu/doi/10.2760/414963\\_JRC125994](https://data.europa.eu/doi/10.2760/414963_JRC125994).

8. BRADFORD, A. (2019). *The Brussels Effect: How the European Union Rules the World*. Oxford: Oxford University Press.

Apport d'un  
dialogue  
franco-britannique  
sur la souveraineté  
technologique

02

La souveraineté technologique européenne ne peut ni se réduire à une injonction incantatoire, ni se confondre avec un protectionnisme autarcique. Elle suppose un travail rigoureux de définition, une analyse fine des dépendances des différentes couches de la chaîne de valeur, une priorisation des investissements et une articulation assumée entre régulation, politique industrielle et participation démocratique. Dans ce cadre, le dialogue stratégique franco-britannique peut devenir un levier de convergence entre l'Union européenne et le Royaume-Uni, des acteurs privés à la société civile, en ouvrant la voie à un alignement progressif de leurs cadres réglementaires sur les technologies critiques, condition d'une véritable souveraineté technologique européenne partagée. Les propositions formulées dans ce document visent à nourrir cette réflexion collective et à orienter les débats de l'atelier vers des options concrètes, ciblées et opérationnelles.

Il s'agit, en définitive, de faire de la compétition technologique un levier pour consolider un modèle européen qui conjugue puissance publique, ambition écologique, justice sociale et exigence démocratique, plutôt que de laisser quelques acteurs et l'évolution des technologies décider à sa place de son propre destin politique et social. Cette note préparatoire de Renaissance Numérique rappelle que la relation franco-britannique reste un pilier de l'architecture de sécurité européenne, malgré le Brexit, et un levier déterminant pour répondre aux grandes transformations contemporaines. Dans le champ numérique et technologique, cette relation peut jouer un rôle singulier pour plusieurs raisons :

- La France et le Royaume-Uni disposent de capacités industrielles et scientifiques importantes dans les secteurs clés de la souveraineté technologique (défense, cybersécurité, télécommunications, calcul intensif, IA).
- Les deux pays partagent une expérience historique de politiques industrielles ambitieuses, y compris via des coopérations bilatérales (du programme Concorde et des missiles développés dans le cadre de MBDA aux projets nucléaires Hinkley Point C et Sizewell C) qui peuvent inspirer des démarches analogues dans le champ numérique.

- Le Royaume-Uni conserve une capacité d'initiative réglementaire et diplomatique importante dans les enceintes internationales, qui peut être mise en synergie avec la force normative de l'Union européenne portée par la France.

Dans ce contexte, le dialogue stratégique franco-britannique peut contribuer à :

- Clarifier un langage commun sur la souveraineté technologique, compatible avec la notion européenne d' « autonomie stratégique ouverte ».
- Identifier des projets conjoints à forte valeur technologique (infrastructures de données partagées, programmes de recherche IA, coopérations en cybersécurité), économique et démocratique, susceptibles d'entraîner l'écosystème européen plus largement.
- Porter, dans les forums internationaux, une voix conjointe en faveur d'une gouvernance démocratique des technologies et d'une réduction des asymétries de pouvoir entre États, grandes plateformes et citoyens.

Par exemple, sur l'axe 1 présenté ci-après sur les couches technologiques critiques, le couple franco-britannique a un rôle particulier à jouer sur les infrastructures de calcul intensif et le quantique. Sur l'axe 5, il peut porter des initiatives communes sur l'IA pour le bien commun.

Cinq axes  
et six propositions pour  
l'atelier

03

Les propositions suivantes sont formulées pour nourrir les échanges de l'atelier, en articulant les analyses de Renaissance Numérique avec la perspective spécifique du dialogue franco-britannique.

## ➤ Axe 1 : Cibler les couches technologiques critiques où l'Europe doit être incontournable

La première priorité consiste à identifier, à l'échelle européenne, un nombre limité de segments technologiques sur lesquels l'Europe doit viser un statut d'acteur incontournable afin de créer un rapport de force face aux États-Unis et à la Chine. Il ne s'agit pas de « tout refaire » en Europe, mais de concentrer les ressources politiques, financières et industrielles sur les couches sur lesquelles l'Europe possède déjà un potentiel et un avantage concurrentiel non négligeables et qui conditionnent réellement la souveraineté :

- Les semi-conducteurs et les composants clés, en capitalisant sur les initiatives existantes (Chips Act européen) tout en assumant un effort budgétaire à la hauteur de la compétition internationale.
- Les infrastructures de données et de calcul (cloud, data centers, supercalculateurs), en liant capacités industrielles, exigences de sécurité et sobriété environnementale.
- Les briques d'IA stratégiques (modèles de base, fondations, outillage MLOps) pour éviter une dépendance totale aux fournisseurs non européens sur les couches de plus forte valeur ajoutée.

Au-delà des technologies déjà identifiées comme critiques, une politique de souveraineté technologique doit explicitement anticiper

les prochains sauts technologiques, par exemple le quantique.<sup>9</sup> Ne pas investir dès maintenant dans les capacités de recherche, d'industrialisation et de normalisation sur ces domaines émergents reviendrait à répéter, demain, les dépendances que l'on cherche aujourd'hui à corriger sur le cloud ou l'IA. Dans la perspective franco-britannique, cela suppose de rapprocher les groupes de travail existants sur le quantique et de penser d'emblée ces investissements dans un cadre européen, pour éviter une fragmentation des efforts.

**Proposition 1 :** Établir, dans le cadre d'une initiative conjointe franco-britannique en lien avec la Commission, une cartographie partagée des dépendances technologiques critiques et des seuils à partir desquels la souveraineté de l'Union est compromise, afin de guider l'allocation des investissements et des programmes communs.

**Proposition 2 :** Intégrer, dans la cartographie conjointe des dépendances, une analyse spécifique des technologies de rupture, afin de programmer des investissements amont coordonnés et d'anticiper les futurs points de vulnérabilité de l'Europe.

## ➤ Axe 2 : Structurer des coalitions industrielles européennes plutôt que multiplier les « champions nationaux »

La deuxième priorité est de sortir d'une logique de « champions nationaux » et de privilégier la construction de coalitions indus-

---

9. Renaissance Numérique a actuellement un groupe de travail intitulé « Autonomie stratégique française et européenne des infrastructures quantiques ».

trielles capables d'atteindre les seuils critiques d'investissement, de R&D et de marché, que ce soit à l'échelle européenne ou avec des pays tiers partageant un intérêt à réduire leur dépendance, comme l'Inde.

Renaissance Numérique identifie trois scénarios (compétition, coopétition, coopération) qui peuvent être combinés, à condition d'être assumés comme tels :

- **Compétition** : soutenir, dans quelques segments ciblés, l'émergence de champions européens capables de rivaliser avec les leaders actuels et de demain. Ce scénario nécessite des investissements publics et privés conséquents et des écosystèmes organisés pour favoriser l'émergence de tels acteurs. Il s'inscrit donc souvent dans le moyen-long terme.
- **Coopétition** : bâtir des alliances industrielles entre acteurs privés européens existants, pour franchir les seuils de taille nécessaires à la compétitivité mondiale, y compris par des regroupements capitalistiques ou des plateformes communes.
- **Coopération** : imposer, par la régulation et les standards, une interopérabilité forte qui limite les effets de verrouillage des grands acteurs non européens et ouvre des espaces pour des offres européennes (l'ambition initiale de GAIA-X illustre cette approche, malgré ses limites).

**Proposition 3** : Faire du dialogue franco-britannique un laboratoire pour des coalitions industrielles ciblées, associant entreprises, centres de recherche, pouvoirs publics et acteurs de la société civile autour de quelques chaînes de valeur partagées (semi-conducteurs, calcul à haute performance, cybersécurité), avec des mécanismes de financement croisés et une gouvernance ouverte aux autres États membres.

## ➤ Axe 3 : Articuler puissance réglementaire et stratégie industrielle

La décennie qui s'achève a été marquée par une succession de textes structurants (RGPD, Digital Services Act, Digital Markets Act, Data Act, AI Act, NIS 2, Cyber Resilience Act) qui ont entraîné un « Brussels Effect » en matière de régulation du numérique. Cette puissance normative demeure un atout majeur puisqu'elle permet à l'Union Européenne de fixer des standards globaux en matière de protection des données, de concurrence, de responsabilité des plateformes ou de sûreté des systèmes. Cependant, cette force réglementaire, telle qu'elle est aujourd'hui déployée, est essentiellement défensive et juridictionnelle. Nécessaire, elle peine pourtant à s'articuler avec une stratégie industrielle offensive qui chercherait à faire émerger et à consolider des capacités européennes sur les couches critiques (semi-conducteurs, cloud, IA, cybersécurité) au lieu de laisser le marché structurer ces secteurs autour d'acteurs non européens.

La troisième priorité consiste donc à mieux articuler l'arsenal réglementaire européen avec une politique industrielle offensive. Aujourd'hui, la succession de règlements produit un paysage fragmenté qui complique la lisibilité pour les acteurs économiques, tout en ne donnant pas toujours aux acteurs européens des avantages comparatifs clairs.

**Proposition 4 :** Élaborer une feuille de route de « cohérence stratégique » entre régulation et souveraineté technologique, en identifiant, pour chaque grand texte sectoriel (données, IA, cybersécurité...), les leviers concrets de renforcement des capacités industrielles européennes, ainsi que les moyens humains, financiers et institutionnels nécessaires à leur application effective. Cette feuille de route doit assumer l'enjeu politique de donner aux autorités de régulation et aux décideurs publics les ressources et le mandat pour appliquer les textes sans reculer face aux menaces de pressions économiques ou géopolitiques.

## ➤ Axe 4 : Penser stratégiquement le couple public / privé

Enfin, Renaissance Numérique souligne que l'Union européenne peine encore à sortir d'une conception administrative et méfiante de la relation entre pouvoirs publics et acteurs privés, alors même que les autres grandes puissances articulent étroitement politiques publiques, financements et stratégies industrielles. Une souveraineté technologique crédible suppose de reconnaître la place centrale des entreprises, des chercheurs et des territoires dans la mise en œuvre des politiques de souveraineté.

**Proposition 5 :** Promouvoir, dans le cadre du dialogue franco-britannique, une « méthode partenariale » de la souveraineté technologique européenne, combinant :

- Des outils de financement et de commande publique orientés vers l'innovation et la montée en gamme des offres européennes, sans tomber dans l'obligation d'achat autarcique ;
- Des dispositifs de partage de risques entre États, Union européenne, Royaume-Uni et investisseurs privés sur les projets présentant un intérêt stratégique commun ;
- Des espaces de délibération démocratique intégrant la société civile sur les usages de l'IA et des technologies critiques, afin d'ancrer la souveraineté technologique dans un projet de société partagé, et pas seulement dans une logique de compétition entre blocs.

## ➤ Axe 5 : Mettre le progrès technologique au service du bien commun

Le progrès technologique est aujourd'hui l'un des principaux facteurs de transformation de nos sociétés, alors qu'il échappe largement au contrôle démocratique. Les choix d'innovation sont en grande partie orientés par quelques grands acteurs privés, selon des logiques de rentabilité de court terme, plutôt que par une définition collective de l'intérêt général. Cette situation se traduit déjà par de nouvelles formes de dépendance : marchandisation de l'attention, surcharge informationnelle, fragilisation de l'école et des familles face aux écrans, exposition accrue à la désinformation...

Une stratégie de compétition technologique à l'échelle européenne doit orienter l'innovation vers le bien commun (soutien à la recherche et aux innovations sociales, écologiques et démo-

cratiques, conception de technologies au service de la bifurcation écologique, de la cohésion sociale et de la vitalité démocratique). Pour que cette orientation soit crédible et mobilisatrice, elle doit s'incarner dans un récit politique lisible, porté par des objectifs concrets et tangibles qui « parlent » aux citoyens (amélioration des services publics, réduction des inégalités d'accès, qualité de vie, protection de l'environnement...). Ce soutien à l'innovation au service du bien commun peut devenir ce récit fédérateur, en montrant que la compétition technologique n'est pas une fin en soi, mais un moyen de rendre le projet européen plus juste, plus durable et plus démocratique.

Par ailleurs, le débat public autour des enjeux technologiques reste largement centré sur les infrastructures et la régulation, en laissant dans l'ombre la capacité réelle des citoyens à comprendre, critiquer et maîtriser les technologies qui redessinent leurs droits et leur participation démocratique. Une souveraineté technologique crédible doit donc intégrer les enjeux de compétences (et de littératie)<sup>10</sup>, de transparence des systèmes numériques (algorithmes d'IA et de réseaux sociaux, collecte de données, environnements informationnels, etc.) et de gouvernance démocratique des infrastructures critiques.<sup>11</sup>

---

10. LUCAS, J.-F. (dir.) (2025). « Déployer une littératie en IA pour une société inclusive et émancipatrice », Renaissance Numérique.

11. LUCAS, J.-F. (2025). « Souveraineté numérique : l'angle mort des citoyens », Renaissance Numérique.

**Proposition 6 :** Faire du dialogue franco-britannique le point de départ d'un agenda « numérique et IA pour le bien commun », combinant :

- Le développement d'une littératie numérique et en IA à grande échelle (école, formation tout au long de la vie, accompagnement des publics vulnérables) pour permettre aux citoyens de comprendre, critiquer et orienter leurs usages.
- Un programme de formation conjoint des décideurs aux principaux enjeux (sociétaux, technologiques, politiques, économiques, législatifs...), afin de partager une vision et un langage commun.
- Le soutien structuré à des écosystèmes de projets d'intérêt général (civic tech, communs numériques, IA au service des organisations de la société civile) via des financements dédiés, des infrastructures partagées et l'accès sécurisé à des données d'intérêt général).
- La généralisation de dispositifs de participation et d'expérimentation démocratique, afin que les règles et les usages des technologies soient co-construits avec les citoyens et les territoires plutôt que laissés à la seule main des grands acteurs privés.

